

CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE VIRTUELLE CONCERNANT LA MODIFICATION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

À tous les membres du SERN,

Avec l'adoption de la loi 4, tous les syndicats doivent modifier leurs statuts et règlements afin de se conformer à cette obligation et ce, avant le 2 octobre 2026.

Ces modifications doivent être entérinées par un vote en assemblée générale au 2/3.

Vous devez donc vous inscrire à l'avance en suivant un des liens suivants :

Jeudi 24 septembre 2026 à 10 h, plateforme ZOOM

<https://us02web.zoom.us/meeting/register/FfDr4OgCQd-QRB0Uchj-aQ>

OU

Jeudi 24 septembre 2026 à 18 h, plateforme ZOOM

<https://us02web.zoom.us/meeting/register/palyvx0bRQ2FGJzZrlpxIA>

Après votre inscription, vous recevrez un e-mail de confirmation contenant les instructions pour rejoindre la réunion.

**Si vous ne recevez pas de courriel, veuillez vérifier dans vos indésirables.*

Important → Inscription obligatoire avant le 23 septembre 2026, 16 h

Nous devons vérifier que chaque participant est bel et bien membre du SERN.

Si vous n'êtes pas membre, vous devez communiquer rapidement avec nous afin de signer votre carte de membre virtuelle à l'adresse suivante : secretariat@sern.qc.ca.

Ordre du jour de la rencontre

1. Mot d'ouverture et nomination de la présidence d'assemblée.
2. Présentation en trois blocs séparés, des modifications aux statuts et règlements.
3. Période de questions, par bloc.
4. Délibérante.
5. Vote.



Annie Gingras, présidente

16 septembre 2026